GAZETTE *DU COMMERCE*,
DE L'AGRICULTURE
ET DES FINANCES.
ANNÉE 1768. Du Samedi 15 Octobre.

AGRICULTURE.

OBSERVATIONS

*D'un Citoyen ſur les avantages qu'offre l'exportation des farines, ſur l'exportation des grains, à l'Auteur de l'*eſſai d'un Citoyen & de ſes réflexions ſur cette matiere, *Gazette du Commerce & d'Agriculture, N°. 80, du Mardi 4 Octobre 1768.* (a)

J'Ai lu, Monſieur, avec ſatisfaction les réflexions dont vous avez fait part au public dans la Gazette N°. 80, du Mardi 4 Octobre 1768, ſur la circonſtance actuelle du prix des grains; elles vous ont conduit à traiter un objet, dont il ſeroit à ſouhaiter qu'on analiſât tous les avantages pour les rendre plus frappans au Gouvernement & aux Citoyens.

Vous avez concilié, Monſieur, avec les avantages que notre induſtrie peut procurer à l'Etat, la liberté deſirable pour encourager l'agriculture, & pour augmenter les productions du ſol; il ne reſte preſque rien à ajouter à la démonſtration évidente par laquelle vous avez établi la préférence qu'on doit donner à l'exportation du produit de l'agriculture en farine ſur celle de ce même produit en grains. Je me permettrai d'ajouter cependant à vos réflexions celles de quelques Citoyens qui s'occupent de la branche de commerce dont vous avez eſſayé de démontrer l'utilité & les avantages pour l'état; leurs réflexions ſont le fruit de leurs expériences journalieres; vous les feriez valoir mieux que moi, & vous les rendriez plus intéreſſantes.

On ne peut trop fournir, Monſieur, de motifs & de raiſons en faveur de la préférence que doit obtenir dans tous les temps l'exportation des farines ſur celle des grains.

Quelqu'abondantes que ſoient nos récoltes, l'Étranger ne doit y participer que comme Étranger, c'eſt-à-dire, avec moins d'avantages que le Citoyen, ce ne doit être même que le ſuperflu qui doit ſortir du Royaume. La ſortie des matieres premieres cauſe toujours des pertes aux ſujets de l'État, on ne peut ſans un préjudice pour l'Etat, leur refuſer la main-d'œuvre, lorſqu'elle ſe préſente naturellement. Elle aide à leur ſubſiſtance, & elle leur facilite encore

---

(a) *Comme il paroît que l'on commence à s'occuper du projet de l'exportation des farines, nous n'avons pas cru devoir différer la publication de cette piece, qui par ſon étendue ſembloit être deſtinée pour notre Journal. Celui du préſent mois d'Octobre étoit prêt à être diſtribué lorſque nous avons reçu* ces obſervations. *Nous ne pouvions donc les placer que dans le Journal de Novembre, ce qui nous a paru un trop long éloignement pour une matiere auſſi importante. Ce ne ſera jamais que dans des cas extraordinaires que nous nous déciderons à employer dans la Gazette des pieces auſſi longues, qui empêcheroient la variété ſi néceſſaire dans les ouvrages périodiques.*

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

le payement des impôts qu'ils doivent au Roi.

Ce principe s'étend généralement sur toutes les productions du sol ; c'est ce que vous avez démontré par l'ingénieuse & frappante comparaison qui termine vos réflexions. *Ce qui tend à notre aliment doit plus nous intéresser que ce qui nous fournit un vêtement de superflu dont la privation ne fait que peu de malheureux.*

D'après ce principe il est facile de prouver par une analyse des opérations auxquelles l'exportation du produit de l'agriculture en farine donne lieu, que la sortie des bleds en nature est aussi onéreuse que la sortie des farines est utile & avantageuse à l'Etat & aux Citoyens.

Un tonneau de bled, ou une quantité quelconque de ce grain exporté en nature, ne répand dans l'Etat que sa valeur intrinseque. Les travaux du Laboureur, le Propriétaire & le Commissionnaire suffisent à cette opération qui est souvent la source de bien des accaparemens & de bien des monopoles.

Ce même tonneau réduit en farine, procure au peuple une nourriture à bas prix, & lui laisse en outre l'argent de la main-d'œuvre, avantage dont le prive absolument l'exportation du bled en nature.

Cent tonneaux de bled pesant ensemble 220,000 livres sortis du Royaume au prix de 200 ℔ le tonneau, ne donneront qu'une somme de 20,000 ℔

Cent tonneaux de bled au prix de 200 ℔ produiront en farine une somme de . . . . . 24,950 ℔

SÇAVOIR :

90000 ℔	Fleur de farine à	15 ℔	ß	%	. . . .	13500 ℔
40000	Farine bourgeoise	12	10	%	. . . .	5000
30000	Farine commune	10		%	. . . .	3000
10000	Farine bise	7	10	%	. . . .	750
50000	De sons & recoupes qui produisent encore 13500 l. amid. & poudre à 20 ℔ le cent .				. . . .	2700
220000 ℔	poids de cent tonneaux					24950 ℔

Les cent tonneaux exportés à 200 ℔, ...		20000 ℔
Premier avantage résultant des différentes classes de farines.		4950 ℔

La premiere espece de ces farines est celle qui convient le mieux au commerce extérieur ; l'Etranger pour son intérêt propre se trouve forcé de préférer cette fine fleur, parce que les frais de transport étant les mêmes & en raison du poids & non de la qualité, il lui importe d'exporter l'espece qui produit davantage & dont le prix peut plus aisément couvrir les frais de transport.

D'après ce principe que vous n'avez établi, Monsieur, que pour entretenir un prix de faveur aux grains, & protéger l'agriculture, il faut sçavoir profiter des besoins de l'Etranger, & le secourir en farines plutôt qu'en grains ; il convient de laisser la liberté de l'exportation de toutes les classes de farines dont on vient de faire la distinction. Quel avantage de main-d'œuvre n'en résultera-t-il pas pour l'Etat, si les greniers sont abondamment pourvus par les récoltes qui auront précédé le temps du besoin chez l'Etranger ?

Au premier avantage résultant des prix établis aux différentes classes, ou qualités de farines ci dessus désignées dans le prix du bled supposé, il faut ajouter les avantages particuliers de tous les Citoyens qu'occuperoit cette branche de commerce favorisée de toute préférence sur l'exportation des bleds en grains, & dont il paroît intéressant de joindre ici l'énumération.

1°. Les frais de mouture à 8 ℔ par tonneau.	800	℔ ß	℔
2°. Les frais de blutage & manutention .	200		1000

	℔	ß	℔
3°. 850 quarts bois de hêtre à 2 ℔ 10 ß. .	2125		
4°. 51 ℔ cloux pour les cercles à 10 ß. .		25 10	2193
5°. 170 mains de papier p. garnir à 5 ß		42 10	

Second avantage réſultant de la main d'œuvre 3193

Les 1000 ℔ pour la mouture & le battage ſont des frais compris dans les prix fixés aux différentes eſpeces de farine en raiſon du prix ſuppoſé du tonneau, mais il eſt conſtant que l'Etranger, au beſoin duquel on fournit par l'exportation des farines n'en tient pas compte, & que ſi le prix des farines n'en eſt pas augmenté, ces frais tournent au profit des gens que ces différentes manipulations occupent.

Quant aux 2193 ℔ pour les quarts, pour les cloux & pour le papier dont les quarts ſont garnis, ils ſont payés par l'Etranger au-deſſus des prix fixés aux différentes eſpeces de farines, & ils en augmentent le quintal d'une livre cinq ſols dix deniers, parce-qu'un quart de farine contient net deux quintaux, on peut calculer d'après ce détail les avantages qui réſulteroient pour l'Etat, & pour toutes les claſſes de Citoyens que les Manufactures des farines occupent, ſi le beſoin de l'Etranger étoit aſſez grand pour qu'on lui exportât toutes les eſpeces de farines déſignées ci-deſſus, & ſi l'on ne lui exportoit aucun grain. On objectera à ce vœu, que ſi l'exportation en farines de toutes eſpeces eſt ſeule favoriſée & permiſe, qu'il n'en réſultera aucun avantage pour le peuple qui ne profitera pas dans ce cas de l'eſpece qui eſt établie à un prix aſſez modique pour lui procurer du pain à un prix au-deſſous de celui du bled dans les marchés; mais on ſe convaincra facilement que les deux dernieres eſpeces ſortiront rarement du Royaume, & qu'il ſera facile de borner l'exportation aux deux premieres eſpeces, lorſque les circonſtances l'exigeront, ainſi que vous l'avez prévu, Monſieur, dans vos réflexions.

Dans le cas de la liberté illimitée pour l'exportation de quatre qualités de farines, les dépenſes relatives à cette exportation, telles qu'on en a donné l'énumération, tournent au profit des Citoyens, & facilitent leur ſubſiſtance même dans la ſuppoſition d'une récolte abondante, & ces dépenſes de manipulation & autres acceſſoires ſont conſidérables.

Dans le cas d'une liberté bornée à l'exportation de la premiere & ſeconde qualité, ou de la premiere ſeulement, les frais de manipulation ſont moins grands, mais ils le ſont aſſez pour que l'exportation en farine obtienne toute préférence ſur celle des grains, qui ne donne à l'Etat pour tout produit que leur valeur intrinſéque.

La partie du bled appellée fleur de farine, miſe à la premiere claſſe & appréciée 15 ℔ le cent dans le prix de bled ſuppoſé à 200 ℔, n'eſt pas la plus nutritive, on a reconnu que le remoulage des griots ajoutoit au produit du bled en farine le germe du bled que ces griots contiennent, en augmentent la ſubſtance & le produit en pain. Le plus en pain que ce procédé de remoulage des griots produit, eſt moins blanc; mais il procure au peuple une nourriture à bas prix, & qui dans tous les temps ſera de 20 pour cent au-deſſous du prix du bled en grains dans les marchés, lorſque l'exportation des farines obtiendra la préférence ſur celle des grains.

Tout ce que vous avez dit, Monſieur, du temps qu'il faut pour réduire une récolte de grains en farine, & de la facilité que ce temps laiſſe au Gouvernement de s'aſſurer de l'abondance de la récolte qui eſt ſur pied, & de porter remede à ces ſorties précipitées de grains qui donnent preſque toujours l'alarme dans les campagnes & dans les ports, eſt bien déterminant en faveur de l'exportation de cette denrée de premiere néceſſité en farine, les Citoyens ſeront raſſurés par la certitude que l'exportation des farines ſera plus lente que ne l'eſt celle des grains, & donnera le temps au Gouvernement d'obvier à l'augmentation du prix de cette denrée ſi néceſſaire à leur ſubſiſtance au-delà de la balance qu'il doit tenir entre le Cultivateur & le Conſommateur, qui tous deux ont un droit égal aux ſoins paternels dont il eſt occupé.

Treize mille cinq cents livres d'amidon & poudre, dont on a vu le produit porté à 2700 ℔, entre dans le nombre des avantages qu'on perd dans l'exportation du produit du ſol en grains. Cet objet eſt eſſentiel, puiſque les ſons & les recoupes qui en ſont

la baze, ne peuvent entrer en comparaiſon avec le produit. La main-d'œuvre & l'induſtrie ſeule portent ces choſes à un prix ineſtimable; elles obvient à l'emploi que peut faire l'Étranger des grains en amidon & poudre, & le met hors d'état de ſoutenir la concurrence ſur cet article, qui deviendroit une branche plus conſidérable de notre commerce.

Les ſons dépouillés de toutes les parties farineuſes qui y reſtent adhérentes par les lotions différentes en uſage pour ſe le procurer, n'ont pas été mis en produit dans le détail de celui d'un tonneau de bled réduit en farines, mais ils n'en ſont pas moins un objet intéreſſant pour l'État & pour le Citoyen; quels avantages n'en retire-t-on pas dans une Manufacture de farine pour l'engrais des porcs qu'on y éleve, & pour la nourriture qu'ils procurent aux autres beſtiaux & à la volaille; ces avantages ne vous ont pas échapé, ils ſondent, Monſieur, ce que vous avez avancé, que le prix de la viande eſt diminué par la nourriture que ces ſons fourniſſent aux différens animaux qu'on engraiſſe par ce moyen. 36500 liv. de ſons ſont perdus par l'exportation du bled en grains; ils ſeroient conſtamment un gain pour l'Etat, par l'exportation du bled en farine.

Il me reſte encore pour finir ces obſervations, à traiter un article qui paroit, Monſieur, ne s'être pas préſenté à vos réflexions; c'eſt l'inconvénient des avaries qu'on eſſuie très- ſouvent dans l'exportation du produit du ſol en grains; ils ſont ſi fréquents, tant ſur les rivieres que ſur mer, qu'il n'y a pas d'aſſureurs qui en veuillent courrir les riſques, il eſt d'uſage qu'elles ſoient exceptées dans preſque toutes les polices d'aſſurances, & que les Vaiſſeaux arrivans au Port de leur deſtination, l'aſſuré paye le prix de l'aſſurance, ſans que l'Aſſureur entre pour rien dans les avaries du chargement.

On ſentira, Monſieur, par cette exception dans la police d'aſſurance, combien l'exportation des bleds qu'on charge en grenier, eſt ſuſceptible d'avaries, & combien il en tombe en perte pour l'État qui ſecoure l'Etranger, & pour celui qui en eſt ſecouru dans ſes beſoins. Ces avaries, ſans rien produire, ſont en augmentation au prix des grains dans les marchés où ils ſont rares, elles occaſionnent pareille augmentation dans les marchés où ils ſont abondants, parce que la perte occaſionnée par de fréquentes avaries, ſe fait reſſentir par-tout, & ne ſe répare pas.

Combien de fois n'eſt-il pas arrivé la perte totale d'une cargaiſon de bled occaſionnée par la longueur des voyages & par les autres événemens maritimes.

L'exportation en farine n'a pas cet inconvénient, les quarts dans leſquels elle eſt renfermée l'en préſervent; & quand ils ſeroient mouillés, l'avarie n'endommage que la farine qui touche aux parois de la douvelle, elle y forme une croute, & n'en peut pénétrer la maſſe qui eſt preſſée & foulée de façon à obvier à cet inconvénient, on ſçait que les farines en quarts ſe conſervent plus que les bleds en greniers, & qu'elles n'exigent aucun ſoin.

Cette obſervation n'eſt pas moins prépondérante en faveur de l'exportation en farines, que celle que vous avez donnée, Monſieur, & que j'ai cru devoir rendre encore plus ſenſible par l'analyſe des opérations du Manufacturier.

Mais je crains une objection qui peut détruire tous les avantages ſenſibles de l'exportation en farines, c'eſt la difficulté dans les pays où les farines ſeroient exportées, de faire le tranſport par terre des quarts qui peſent 200 liv. à dos de cheval, d'âne ou de mulet; on dira que ce tranſport eſt impraticable dans les pays montueux, & que celui des grains en ſacs qu'on peut réduire à un plus grand ou moindre poids, ne préſente aucune difficulté. Que répondre à cette objection des partiſans de l'exportation des bleds en grains? Je vous avoue que ſi elle n'eſt pas embarraſſante, elle peut contrarier le vœu d'un Citoyen qui n'enviſage, ainſi que vous le faites, que le bien de l'État & le ſoulagement des peuples. Je me perſuade cependant que cette objection peut être détruite. Si elle ne l'étoit pas, il ſeroit à craindre que l'exportation des productions de notre ſol en farines, n'obtienne pas une préférence totale & excluſive ſur l'exportation des mêmes productions en grains, malgré tous les avantages démontrés.

AVERTISSEMENT.

Sur la culture du Houblon.

Dans la Gazette N°. 79, où l'on a indiqué les livres qui traitent de la culture du houblon, on a oublié de faire mention d'un ouvrage intitulé : *Agriculture complette, ou l'art d'ameliorer les terres, traduit de l'Anglois de Martimer.* 4 vol. in-12 1765, chez Saugrain le jeune, Libraire, quai des Auguſtins. Le 20^e^. chapitre du premier volume traite particuliérement du Houblon, & paroît remplir les vues de la perſonne qui a demandé à être inſtruite ſur la culture de cette plante.

DE LA ROCHELLE, *le 2 Octobre 1768.*

Comme il a fait très beau toute la ſemaine derniere, on en a profité pour battre & ſerrer beaucoup de froment, & on a vu avec plaiſir que la chaleur contribuoit à racommoder la vendange en faiſant mûrir le raiſin ; cependant on peut juger qu'en général l'année ſera aſſez mauvaiſe pour la Province, parce que le vin ne peut avoir qu'une très-médiocre qualité, le ſel rend peu à la chaudiere, & il y a eu bien du froment gâté par les pluies ; d'ailleurs le vent s'eſt remis au mauvais temps le premier Octobre, & on appréhende fort qu'il ne s'y fixe encore pour quelque temps.

DE NAPLES, *le 17 Septembre 1768.*

On a eſſuyé derniérement à Pouzzoles un ouragan furieux qui a détruit entiérement les vignes dans pluſieurs territoires des environs, & entr'autres dans celui de Campana, où l'on fait monter le dommage à plus de quinze mille ducats.

DE LISBONNE.

La récolte des grains a été très-médiocre cette année, en conſéquence le Gouvernement donne tous ſes ſoins pour faire ceſſer toute eſpece de monopole. L'Hôtel de Ville vient de faire publier un réglement par lequel il eſt ordonné que tous les magaſins particuliers où l'on vendoit le bled, ſeront fermés, & que les perſonnes qui en ont à vendre ſeront tenues de le faire porter au grenier général où la vente s'en ſera à l'avenir excluſivement à tous autres endroits.

ANNONCES DE LIVRES.

Catalogue d'une collection de belles coquilles, coraux, madrepores, cryſtalliſations, incruſtations, morceaux & plaques d'agates orientales & autres ; des jaſpes, des cornalines, des minéraux, des pétrifications, des marbres, des bronzes Indiens, des porcelaines, des médailles & monnoies d'or, d'argent & de bronze, & autres objets curieux, compoſant le cabinet de feu M. le Marquis de Bauſſet, Miniſtre Plénipotentiaire de S. M. auprès de l'Impératrice des Ruſſies, par P. REMY. A Paris, chez Vente, Libraire au bas de la Montagne Sainte-Genevieve, 1768, broch. in-12.

La vente de cette curieuſe collection ſe fera le Lundi 21 Novembre 1768 & jours ſuivans, à trois heures & demie préciſes de relevée, rue du Cherche-midi, dans la maiſon de M. de Montullé, Conſeiller d'État & Secrétaire des commandemens de la Reine.

Neuviéme Lettre de M. Buc'hoz, ſur le traitement de la pulmonie par la fumigation végétale. A Paris, chez Durand neveu, Didot le jeune, Cavelier, Lacombe & chez l'Auteur, rue des Cordeliers, à l'Hôtel de Saintonge.

Cette lettre eſt la ſuite de la troiſiéme lettre ſur le même ſujet.

AVIS.

On invite les perſonnes qui peuvent s'intéreſſer à la mémoire des hommes célebres morts pendans le cours de cette année, à vouloir bien faire parvenir à MM. du Bureau royal & correſpondance générale, place des Victoires, des renſeignemens qui puiſſent ſervir de matériaux aux éloges que l'on ſe propoſe de faire de ces illuſtres morts dans le Nécrologe qui paroîtra au commencement de l'année 1769. On ſçait que cet ouvrage eſt conſacré principalement à la gloire des Écrivains & des Artiſtes célebres, mais il n'exclut pas ceux qui ſe ſont diſtingués dans l'état Militaire, la Magiſtrature

ou même les Finances. On peut le regarder comme un ſupplément perpétuel du Dictionnaire de Moréry, & ſous ce point de vue, il eſt intéreſſant pour la plupart des familles. La gloire n'appartient à aucune claſſe de Citoyens excluſivement; ainſi tous ceux qui par état ont été à portée de bien mériter de la patrie, ont droit aux éloges.

On ne fera aucun uſage des Mémoires qui ſeroient anonymes, & on ne recevra point d'avis qui ne ſoient francs de port.

AUTRE.

On avertit que les perſonnes qui deſireront ſe procurer des *ſemoirs à bras* de la conſtruction de M. l'Abbé Soumille, Membre de différentes Sociétés d'agriculture du Royaume, pourront prendre connoiſſance de cet inſtrument à Paris, à *la maiſon de commerce maritime, rue Coq-heron.*

S'adreſſer au Portier.

Le prix de ce ſemoir, rendu à Paris, eſt de 53 ℔, emballage compris; & pris à Avignon, il eſt de 39 ℔ embalage également compris; on s'adreſſera à Avignon, à *M. l'Abbé Soumille directement, en affranchiſſant le port de lettres de commande & de l'argent.*

COMMERCE.

PRIX

Courans de diverſes denrées à Dunkerque, du 20 au 30 Sept. 1768.

BLed blanc de Flandres, 36 ℔ la *raziere.*

Eau-de-vie de Bordeaux & d'Oleron, 1 ℔ 13 ß 9 d. le *pot.*

Sel gris de Seudres, 9 ℔ la *raziere.*

Sucre blanc de S. Domingue, premiere qualité, 42 ℔ le *quintal*; ſucre brut de la même Colonie, de 25 à 29 ℔; café de la Martinique, 18 ß; café de S. Domingue, 16 ß; indigo cuivré, 5 ℔ 5 ß la *livre.*

AU HAVRE, *le premier Octobre.*

Sucre terré, de 47 à 54 ℔; ſucre brut de 29 à 30 ℔; café de la Martinique, de 21 à 22 ß; café de S. Domingue, de 19 à 20 ſols; indigo cuivré de 6 à 6 ℔ 10 ß; d°. bleu & violet, de 7 à 7 ℔ 10 ß; coton de Saint-Domingue, de 140 à 150 ℔; d°. de la Martinique & de la Guadeloupe, de 120 à 130 liv.; cacao en grains, de 14 à 14 ß 6 d.; bois de Campêche, 11 à 12 ℔.

Huile de Provence, 72 ℔; ſavon bleu vif, 47 ℔; d°. bleu pâle, 48 ℔.

Brai ſec, 11 ℔ 10 ß; brai gras, de 30 à 32 ℔ le *baril*; goudron, de 16 à 17 ℔ la *flute.*

Farine, premiere qualité, de 18 à 19 ℔ le *quintal*; froment, de 7 ℔ 10 à 8 ℔ le *boiſſeau* du Havre; le ſeigle, 3 ℔ 10 ß même meſure.

Une lettre écrite de Coutance en date du 28 Septembre 1768, apprend qu'une apparence flateuſe d'une bonne récolte de pommes, a fait tout d'un coup diminuer le prix du cidre dans cette Ville & aux environs, des deux tiers du prix qu'il ſe vendoit l'année derniere; de ſorte, ajoute la même lettre, qu'un tonneau de cidre contenant 550 à 600 pots, & qui coutoit de 150 à 160 ℔, ſe donne actuellement pour 45 à 50 ℔.

Navires en armement.

DU HAVRE, *le 6 Octobre 1768.*

Les Navires François la *Marguerite*, de 160 tonneaux, Capitaine *Beauvais*, du Havre, Armateur M. *Daubichon*; le *Marin*, de 180 tonneaux, Capitaine *Acher*, du Havre; le *Deſiré* de 140 tonneaux, Capitaine *Gimer*, du Havre, Armateur M. *Charles Lemeſle*, ſont en charge dans ce Port, le premier & le ſecond pour la Martinique, devant partir, l'un au commencement, & l'autre vers le 15 Novembre prochain; le dernier pour le Cap partira à la fin de Novembre ou au commencement de Décembre au plus tard. Ceux qui voudront s'embarquer ou charger des marchandiſes ſur le Navire le *Marin*, pourront s'adreſſer à Rouen, à Madame *Herault*, rue Saint-Etienne, au Havre, à MM. *J. Glier*, ou *Fauconnier*, Armateurs.

DE NANTES, *le 7 Octobre 1768.*

Les Navires François le *Thomas*, de 350 tonneaux, Capitaine *Cornilleau*, Armateurs

MM. *Arnous*; la *Marquiſe de Segur*, de 300 tonneaux, Capitaine *Barbiniere*, Armateur M. *de Luynes*; le *Citoyen*, de 290 tonneaux, Capitaine *Muterſe*, Armateur M. *Richard*, ſont tous trois en charge dans ce Port pour le Port-au-Prince.

Il ſe trouve auſſi en charge dans ce même Port les Navires Etrangers l'*Eliſabeth Sophie*, Capitaine *Cart Bermer*, pour Guinée; le *Jeune Jacob*, de 100 tonneaux, Capitaine *Jean Rymmers*, Interprete le ſieur *Odiette*, pour Dort; le *Jeune Jacob*, de 160 tonneaux, Capitaine *Dirk Koſter*, Interprete le ſieur *Odiette*, pour Amſterdam; les *quatre Sœurs*, de 90 tonneaux, Capitaine *Renderts Tjcks*, Interprete le ſieur *Boudet*, pour Bruges.

PRIX *des matieres d'or & d'argent, à Paris, du 12 Octobre 1768.*

Or de Portugal, à . .	712			marc.
Du Mexique à . . .	706			
Du Perou à	698			
Les guinées à	710			
Ducats à	96	10 à 15		
Or fin à 23 k. 31. 32 à .	98	7	6	once. marc.
Or à 20 karats à . . .	83			
L'argent à 11 d. 20 g. à .	54			
Idem à 11 d. 10 g. à . .	51	17	6	marc.
Piaſtres.	48	12	6 à 15	

COURS DES CHANGES

A

PARIS. *le 12 Oct. 1768.*		BORDEAUX. *le 1 Oct.*		MARSEILLE. *le 5 Oct.*	
Amſterdam, .	55 5 8e	Amſt. . . .	56 1/8	Londres, . .	31 1/4
Lond.	32			Amſt. . . .	54 1/4
Hambourg, . .	179			Cadix, . . .	15 3
Madrid, . .	14 18	Lond. . . .	32 1/8	Madrid, . . .	15 5
Cadix, . . .	14 15			Livourne, . .	97 1/2
Livourne, . .	94 1/2	Hamb. . . .	27 1/4	Naples . . .	86
Lyon, . . .	1 p 0/0	Paris échu,	3/4 p 0/0 p.	Gênes, . . .	95 1/2
				Paris, . .	1/2 p 0/0 b.
				Lyon. . .	au pair.
				Montpellier,	au pair.
				Piaſtres, . .	

MANUFACTURE

De linge de table, établie à Valenciennes ſous la raiſon de D. Fenaux & Compagnie, *autoriſée par Arrêt du Conſeil & Lettres-Patentes du 29 Septembre 1758, dont le linge circule par tout le Royaume en exemption de tous droits. Prix, aune & argent de France.*

DAMASSÉ.

N°.

1. Superfin, le ſervice contenant une nappe de 3 aunes de long ſur une aune 7 huitiémes de large & 13 ſervietes d'une aune de long ſur 3 quarts de large, à . 72 ℔

N°.

2. Superfin, nappe de même largeur 2 aunes & demie de long & 13 ſervietes même longueur ſur 11 ſeiziémes de large, à . . . . . 60 ℔

Ouvrage au pied en ſervice.

3. Roſette ou petite Veniſe, 30 cent, nappe de 3 aunes de long ſur 1 aune 7 huitiémes de large, & 13 ſerviettes d'une aune de long ſur 3 quarts de large, à 72 ℔.

4. Oeil de perdrix & grain d'orge, 24 cent, nappe 2 aunes & demie de long ſur une aune 7 huitiémes de large, & 13 ſervietes, à . . . . . 52 ℔

Serviettes à l'aune.

N°.			℔	ß
5.	16.	Cent, 5 huit. de large, à	2	
6.	20.	Cent, idem à . . .	2	4
7.	20.	Cent, 3 q. de large, à	2	8
8.	24.	Cent, 5 huit de large, à	2	10
9.	24.	Cent, 3 q. de large, à	2	14

Nappes.

10.	20.	Cent, 5 quatriémes de large, à	4	
11.	24.	Cent, idem, à . .	4	10
12.	20.	Cent, 1 aune 7 huitiémes de large, à . .	7	
13.	24.	Cent, 1 aune 7 huitiémes de large, à . .	7	10
14.	24.	Cent, 2 aunes & demie de large, à	11	

A V I S.

Le ſieur *Ducorron*, près des grandes Boucheries à Valenciennes, ayant établi une Manufacture de toiles peintes & indiennes, & ſe trouvant ſurchargé d'une partie de toiles qui lui reſtent en magaſin, fait ſçavoir qu'il rendra à très-juſte compte,

SÇAVOIR:

Une partie de linge de table fin, de linge de table commun, de nappes en pieces en commun, de toile 5 quarts dite béguines, de toile Hollande, de toile 7 quarts & 8 quarts fine, de toile 6 quarts, 5 quarts & 4 quarts blanche, de toile 6 quarts & 4 quarts griſe, de grenat commun, de grenat fin, de baſin uni, de baſin rayé, de futaine large & étroite blanche, de toile à carreaux rouges, coton & fil, de toile dite cotonettes rayée, de toile ardoiſée, de toile de couleur à doubler.

Ledit ſieur *Ducorron* ſe propoſe de tenir un magaſin d'indiennes en gros de ſa Fabrique.

De toiles de coton de toute couleur pour doublure.

De toiles bleues & de couleur de toute eſpece.

Teint en laine de toute couleur, imprimera & teindra pour tout le monde à très-juſte compte.

F I N A N C E S.

Paiement des Rentes ſur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. *MM.*	Parties.	Lettres.	Prochain paiemt. d'Oct.
Boſcheron,	6e.	J.	17
Gaultier,	8e.	L.	19
De Pigis,	11e.	A.	15
De Tournieres,	15e.	J.	18
Maigret,	21e.	J.	18
Rouſſeau,	26e.	G.	20
Baroy,	27e.	J.	21
Le Canut,	31e.	E.	19
Bardin,	36e.	F.	15
Aliſſan,	39e.	G.	17
Nau,	41e.	M.	18
De Lauge,	48e.	J.	20
Philippes,	52e.	G.	18
Thevenin,	54e.	J.	17
De St. Janvier,	55e.	E.	20
Rouillard,	58e.	F.	15

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Oct. 1768.	*Lundi 10.*	*Mardi 11.*	*Mercredi 12.*
Ac. des Indes.	1192 ½	1195	1195
Emp. de la Com.	425		
Prom. à 5 p ⅝.			
Prom. à 4 p ⅝.	42 ½	42 ½	42 ½
Bill. de la Com.			
Ac. des Fermes.	860	855	850
Amortiſſement.			
2 ſ. p. l. du Dix.	11 ½	11 ½	11 ½
3e. Loterie.	4. 1770		
Annuités.	308		307
Coup. d'An.	61	61	61
Emp. de 10 mil.	40	40	40 ½
Emp. de 30 mil.	41 ½. 42.	42	42
Col. 1759.			
Canada.	46	46	46
4e. L. Epoques		17	18. 12e. 22 23
Nouette.	40	40	40
Ac. de la caiſſe	1190 dup 60.		1190
CONTRATS.			
tirage de la C.	2e. 393 3e. 374		2e. 393. 3e. 374
	4e. 5e. 336		5e. 336
Bretagne.			

SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 83.

DU HAVRE.

ARRIVÉE *de Navires.*

DU premier au 6 Octobre 1768, il eſt entré dans ce Port 1 Navire François & 3 Etrangers, ſçavoir; la *Meſſagere du Jour*, Capitaine *le Gros* de Dieppe, venant de Nantes chargé d'ardoiſes & thé, partie pour le Havre, partie pour Honfleur & pour Fecamp; la *Paix*, Capitaine *Frederic Lafrengen* de Stockholm; la *Dorothée Marguerite*, Capitaine *Jchan Keikhof* de Bart dans la Poméranie Suédoiſe, venant de Stockholm ainſi que le précédent chargés de fer, tôle, acier, fil de laiton & fer blanc pour Rouen, & de fer en barres, goudron & planches pour le Havre; le *Hattening*, Capitaine *Menſing* de Breme, venant d'Archangel avec brai, goudron, ſoies de porc.

DÉPART *de Navire.*

Il eſt ſorti de ce même Port le Navire l'*Union*, Capitaine *Martin*, allant à Bordeaux ayant changé de deſtination, car il avoit été annoncé en charge pour Cadix & Marſeille.

DE LA ROCHELLE, *le 2 Octobre 1768.*

ARRIVÉE *de Navires.*

Les Navires le *Saint Jean Baptiſte*, Capitaine *Dannefort*, & le *Villehelio*, Capitaine *Bouffard*, ſont entrés dans ce Port le premier Octobre venant, le premier, des Cayes Saint Louis, & le ſecond, du Port-au-Prince & de Saint Marc chargés de 484 bariques de ſucre brut, 1 boucaut 6 bariques 6 quarts de café, 1 boucaut 14 bariques 10 quarts d'indigo, 72 balles 85 demies balles de coton.

Prix courants de quelques denrées.

Froment, 220 liv., orge, 110 livres; ſeigle, 135 livres.

Eau devie, 162 livres.

Sel de Ré, 900 liv.; ſel de chaudiere de Seudres & ſel blanc, 850 livres.

Sucre brut, de 24 à 30 liv.; ſucre blanc troiſiéme ſorte, de 44 à 45 livres; ſyrop, 13 liv.; indigo cuivré, de 5 liv. 12 ſols à 5 liv. 15 ſols; café de Saint Domingue, 18 ſols; café de la Martinique, 19 ſols 6 deniers; coton de Saint Domingue, de 115 à 125 livres; coton de la Martinique, de 105 à 115 liv.; coton de Cayenne, de 150 à 160 livres.

DE BORDEAUX.

ARRIVÉE *de Navires.*

Du 16 au 30 Septembre 1768, il eſt entré dans ce Port 19 Navires François & 11 Etrangers; ſçavoir, des François, la *Thérèſe* de 120 tonneaux, Capitaine *Lagiraudais*; le *David* de 180 tonneaux, Capitaine *Delany*; le *Chevalier de Saint Marc* de 200 tonneaux, Capitaine *Helies*; le *Duc de Duras* de 250 tonneaux, Capitaine *Delage*; la *Lydie* de 300 tonneaux, Capitaine *Rateau*; le *Grand Alexandre* de 300 tonneaux, Capitaine *Couſicot*, venant tous ſix de Saint Domingue; la *Bretagne* de 300 tonneaux, Capitaine *Jh. Mancel*, venant du Port-au-Prince; le *Jaſon* de 200 tonneaux, Capitaine *Dubrey*, venant des Cayes Saint Louis; la *Bellone* de 200 tonneaux, Capitaine *Renaud*; le *Jeune Joſeph* de 160 tonneaux, Capitaine *Quimper*; la *Marie Eſther*, de 100 tonneaux, Capitaine *Clemenceau*; la *Marquiſe Dulac* de 180 tonneaux, Capitaine *Perrée*, venant tous trois de la Guadeloupe; le *Marquis de Peynier* de 200 tonneaux, Capitaine *Grelet*, venant de la Martinique charge ainſi que les autres de marchandiſes des Colonies; le *S. Gilles* de l'Orient, Capitaine *Ledars*, venant de Hennebon avec ſardines preſſées; le *Hazard* de Boulogne, Capitaine *Dupont*, venant de Boulogne avec futailles vuides; la *Marie Catherine* de Honfleurs, Capitaine *Groud*, venant de ce même endroit avec 80 monts plâtre; le *Saint Joſeph* de Plaſſac, Capitaine *Pinchaud*, venant de Nantes avec fil & coutil par entrepôt, fer en verge, bas de fil, toile à voiles, mérein à bariques, indigo, crin & beurre; la *Marie Victoire* de Dieppe, Capitaine *Levillain*; venant de Dieppe avec verres à vîtres & ſacs vuides; la *Marie Joſeph*, Capitaine *Rohu*, venant de Redon avec feuillard à pipage, toile à voile, fil & bas de fil; des Etrangers, le *Wybke & Alida*; les *Jeunes Demoiſelles Akke & Delije*; la *Conſtance*; le *Jeune Hendrick*, venant tous quatre de Dantzick avec planches de ſapin, laine en rames; le *Jacques*,

venant de Dublin avec beurre; le *Jeune Bauk & Sapke*, venant de Berghen avec planches de sapin; le *Paquebot de Londres*, venant de ce même lieu chargé d'alun, étain, couperose, bois de Sainte Marthe, huile de vitriol & drogues pour teinture; l'*Espérance*, venant de Konigsberg avec chanvre en rames & planches de sapin; le *Prince Guillaume*, venant de Wibourg avec planches de sapin; mâtéreaux, manches de gaffes & barres d'anspect; le *Saint Joseph*; le *S. François Xavier*, venant tous deux de Bilbao avec fer en barres & traques d'avirons.

DE BAYONNE.

EXPORTATION.

Du 12 au 24 Septembre 1768, il a été exporté de cette Ville par 11 Navires Espagnols, 1 Hollandois, 1 Anglois & 16 François, les marchandises suivantes; sçavoir, pour *Bilbao*, 17 futailles 21 balles 2 caisses 3 paquets & 10 sacs de diverses marchandises; pour *le Ferol*, 410 conques de froment, 2220 conques de bled d'Inde, 100 sacs de farine, 16 tonneaux de vin, 50 milliers de brai & résine & 55 planches de pin; pour *Saint Ander*, 1300 conques de froment, 50 sacs de farine, 150 quintaux de cordages; pour *Rivadeos*, 200 conques de bled d'Inde & 200 conques de froment; pour *Bettanzos*, 5 milliers de brai, 20 demi-barils de goudron & 30 ballots de différentes marchandises; pour *Camillas*, 8 futailles d'eau-de vie & 25 ballots de différentes marchandises; pour *Malaga*, 80 tonn de left en terre; pour *Saint Sebastien*, 6 bariques de vin, 6 bariques d'eau-de-vie, 10 bariques de goudron, 300 conques de feves & 30 balles de diverses marchandises; pour *Lisbonne*, 14600 conques de froment. 25 barils de farine, 40 milliers de brai sec & 70 barils de goudron; pour *Porto* en Portugal, 3200 conques de froment & 100 conques de bled d'Inde; pour *Pontuval*, 10 tonneaux de vin, 22 milliers de brai sec & 1200 planches de pin; pour *Rochefort*, 328 pieces de bois de construction; pour *Marseille*, 3560 conques de froment; pour *Landern*. 70 milliers de brai & résine, 40 barils de goudron & 500 planches de pin; pour l'*Orient*, 75 milliers de résine & 50 planches de pin; pour *Vannes*, 83 milliers de brai & résine & 500 planches de pin; pour *Nantes*, 131 milliers de brai & résine, 25 tonneaux de vin & 300 planches de pin.

IMPORTATION.

Il est entré dans ce Port pendant le même espace de temps 1 Navire Hollandois, 5 Espagnols & 2 François; le Hollandois venoit d'Amsterdam avec 124 balles 13 futailles 7 caisses de différentes marchandises, 5080 fromages, 15060 nattes, 35 paniers de pipes, 54 planches & 18 pieces de mâtures; des Espagnols, 1 venoit de Camillas à vuide, 3 de Saint Sebastien sur lest, en sable, 1 de Bilbao avec 5 balles 5 caisses 3 barils 7 paquets de différentes marchandises; des François, 1 venoit de Bilbao & 1 de Nantes sur lest en pierre.

DE MARSEILLE.

ARRIVÉE *de Navires.*

Du 19 au 25 Septembre 1768, il est entré dans ce Port 41 Bâtimens François & 10 Etrangers venant d'Amsterdam, de Bayonne, de Cadix, de Salé, de Bizerte, de Tunis, d'Alger, de Malthe, de la Canee, d'Alexandrie, d'Acre, de Constantinople, de Satalie, de Seyde, de Modon, de Navarin, de Raguse, de Messine, de Tarente, de Castellamare, de Livourne, d'Ancone, de Cagliari, de la Bastie, de Calvi, d'Ajaccio, de San Fiorenzo, de San Remo, d'Albisola, de Savone, de Gênes, d'Antibes, de Nice, de la Cale, de Cannes, d'Agde, d'Aiguemortes, de Trieste, de Frejus, de Toulon & de Martigues, chargés de diverses marchandises, mais en plus grande partie de bled & d'huile.

DÉPART *de Navires.*

Il est sorti de ce même Port du 19 Septembre au 3 Octobre 1768 cent vingt-deux Bâtimens François & 26 Etrangers; des premiers deux alloient aux Colonies; sçavoir, l'*Heureuse Marie*, Capitaine *Jean-Baptiste-Elzear de Lorme* de Marseille, parti pour la Guadeloupe; le *Saint Charles*, Capitaine *Hyacinthe Daniel* de la Seine, parti pour le Port-au-Prince; les autres alloient à Menton, à la Ciotat, à Martigues, à Toulon, à Frejus, à Hieres, à Arles, à Agde, à Narbonne, à Saint Tropès, à la Seine, à Cette, à Nice, à Antibes, à Gênes, à Bormes, à Bandol, à Luan, en Corse, en Italie, à Livourne, à Ancone, à Naples, à Palerme, à Terra nova, en Espagne, à Barcelonne, à Majorque, au Levant, à Smyrne, à Alexandrie, en Barbarie, à Cadix, à l'Orient & à Saint Nazaire, chargés de diverses marchandises.

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce rue Traversiere, 1768.

A PARIS, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont Saint Michel, 1768.

GAZETTE *DU COMMERCE,* DE L'AGRICULTURE *ET DES FINANCES.*

ANNÉE 1768. Du Mardi 11 Octobre.

AGRICULTURE.

DE STOCKHOLM, *le 6 Septembre 1768.*

LA mortalité parmi le gros bétail recommence à regner dans ce Roy^e. Suivant des liſtes envoyées à la Cour par les Gouverneurs de Chriſtianſtad & de Malmohus, il eſt mort au mois de Juillet dernier, dans le premier de ces Gouvernemens juſqu'à 10, 890 bêtes à corne, & 1434 dans le ſecond, non compris une quantité d'autres qui vivent encore, mais qui ſont infectées de maladies contagieuſes; ſur d'auſſi déplorables avis, la Régence a jugé néceſſaire d'employer tous les moyens poſſibles pour détourner ce fléau.

OBSERVATIONS

Sur le projet de l'exportation des farines.

Il eſt ſurprenant que le Citoyen, qui, dans la Gazette du 4 de ce mois, N°. 80, a donné au public ſes réflexions ſur la circonſtance actuelle du prix des grains, (ne pouvant diſconvenir que rien n'eſt plus avantageux pour l'agriculture & le produit du Royaume, que l'exportation des grains,) & qu'après avoir établi que ce ſeroit faire tourner la liberté de ce commerce uniquement à l'avantage de l'Étranger, que de baiſſer le prix auquel l'exportation a été permiſe, il finiſſe par conclure qu'il faut défendre abſolument l'exportation des grains en nature, & ne permettre que celle de la farine.

On le prie de faire attention que ce ſeroit totalement interdire l'exportation de nos denrées dans des cas où elle nous ſeroit la plus avantageuſe.

Je ſuppoſe (& nous ſommes peut-être dans le cas de l'hipothèſe) qu'après pluſieurs années de récoltes médiocres, qui n'aient pas permis de faire des amas de bleds vieux, nous en ayons une bonne, & que nos voiſins manquent de grains.

N'ayant pas du bled vieux, nous ne pouvons pas leur fournir la farine, puiſque celles qu'on feroit avec le nouveau, ne pourroient pas ſupporter le trajet par mer.

Il ne nous ſera plus permis, ſuivant ſon projet, de leur fournir le grain en nature, & par conſéquent il nous ſera impoſſible, (ce qu'il regarde cependant avec raiſon comme eſſentiel) de pouvoir profiter des beſoins de l'étranger, & de tirer parti de la récolte de l'année préſente.

Nous ſerons réduits à garder nos grains pour les faire moudre l'année prochaine! Et qui nous répondra que l'année prochaine nos voiſins en auront beſoin? Ne ſeroit-ce pas mettre des entraves à l'exportation de cette denrée qui fait le revenu des trois quarts des ſujets du Royaume, ne ſeroit-ce pas la rendre inutile & illuſoire dans les cas où l'on en pourroit tirer le meilleur parti, & dans leſquels on auroit le plus de beſoin d'en profiter?

L'Auteur a prouvé à merveille qu'il eſt plus avantageux d'exporter la farine que le bled; perſonne n'en diſconviendra, mais il auroit dû ſe borner à faire ſentir cet avan-

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

tage,& à exhorter de préférer au commerce des grains celui de la farine, il eſt praticable ; mais il faut s'en tenir à la ſimple invitation, ſans apporter aucune gêne à un commerce qu'on ne ſçauroit trop favoriſer.

Je dis, quand le commerce des farines eſt praticable : il ne le ſeroit pas dans le cas que je viens de ſuppoſer, faute d'avoir du bled vieux.

D'ailleurs, les Commerçans de farine atteſteront que c'eſt une marchandiſe qui ſupporte difficilement une longue navigation, qu'elle ſe gâte, ou du moins ſouffre des altérations conſidérables, même celle faite avec du bled vieux.

Les bleds mêmes ſont notablement altérés quand ils ſont embarqués pendant longtemps ; on a éprouvé qu'ils l'ont été dans les tranſports qu'on en fit, notamment en Italie en 1764, ce qui mit nos grains dans un diſcrédit conſidérable, dont on reſſent même encore les effets,& qui a ruiné pluſieurs Négocians.

Qu'auroit-ce été, ſi au lieu de grains on avoit embarqué de la farine, infiniment plus ſuſceptible d'attirer l'humidité & de ſe méfaire, & qu'il ſeroit bien plus difficile de remuer pour empêcher l'altération.

L'Auteur me permettra de lui repréſenter que la comparaiſon de l'exportation de la ſoie en nature ou travaillée, n'eſt pas applicable au commerce des grains en nature mis en farine. La ſoie ouvrée ne court pas plus de riſque dans le tranſport que celle qui ne l'eſt pas, & on n'eſt pas obligé pour la mettre en œuvre d'attendre qu'elle ſoit vieille, au riſque de n'en plus trouver à un prix avantageux.

LETTRE

De M. L. à l'Auteur de l'examen (a) *du livre intitulé* : Principes ſur la liberté du commerce des grains.

Vous ne pouvez, Monſieur, donner de plus grandes preuves du zele qui vous anime pour le bien public, qu'en lui communiquant votre *examen* du livre intitulé : *Principes ſur la liberté du commerce des grains* ; c'eſt le préſent le plus précieux que vous ayez pu lui faire. L'épigraphe *ne quid nimis*, que vous avez miſe à la tête de votre ouvrage, ſe trouve entiérement remplie, & cet ouvrage eſt un ſage correctif du livre que vous critiquez à certains égards, en rendant d'ailleurs juſtice aux bonnes intentions de l'Auteur. Le livre de M. A, & votre critique, Monſieur, forment un tout qu'il n'eſt pas poſſible de ſéparer, & dont le bien public ſera le fruit. Je ne ſçaurois trop vous féliciter, Monſieur, d'avoir calmé les alarmes qu'avoient excité dans l'eſprit des vrais patriotes les principes trop étendus & trop illimités que M. A vouloit établir.

Il n'eſt que trop vrai que l'exportation illimitée ne compenſeroit point les déſavantages qui réſulteroient de cette exportation Il eſt également vrai que nous n'avons point encore de Négocians proprement dits qui s'occupent uniquement du commerce des grains. Combien nos Villes maritimes ne different-elles pas à cet égard de la Ville d'Amſterdam où ce commerce eſt ſi conſidérable, que ceux qui le font s'aſſemblent tous les jours dans une place ou bourſe particuliere deſtinée à cet objet. Ces aſſemblées ſe tiennent deux heures avant l'ouverture de l'autre bourſe où l'on traite des autres affaires du commerce. S'il eſt un moyen d'exciter les Habitans de nos Ports à s'adonner à ce genre de commerce, ce ne peut être que l'établiſſement des entrepôts que vous propoſez, Monſieur, c'eſt-à-dire, la conſtruction des magaſins néceſſaires pour l'établiſſement de ces entrepôts, & la liberté de faire ſortir en tout temps les bleds qui auront été importés.

LETTRE

Aux Auteurs de la Gazette.

Je n'ai pu voir ſans ſurpriſe, Meſſieurs, dans les *lettres à un ami ſur les avantages de la liberté du commerce des grains, & le danger des prohibitions*, imprimées à Amſterdam, & qui ſe trouvent à Paris, chez Deſaint, ce que l'Auteur rapporte ſur les mouvemens arrivés dans la ville de Rouen au mois de Mars dernier. Ce que dit l'Auteur à cet égard à la page 133 de ſon ouvrage, eſt abſolu-

(a) *Cet examen forme le ſupplément du Journal du mois d'Août.*

ment contraire à la vérité. C'eſt ainſi qu'il s'explique dans une note.

C'eſt plutôt le défaut de ſalaire que la cherté du pain qui a ſoulevé le peuple de Rouen en 1768 ; il avoit juſques-là ſouffert le haut prix ſans murmurer ; mais le coton filé ne s'étoit pas vendu pendant quelques marchés, & c'eſt de ce travail qu'une infinité de gens attendent leur ſubſiſtance ; à cet égard on pourroit demander ſi c'eſt une bonne police de tenir raſſemblés par force, autour d'une grande Ville, des milliers d'hommes, qui n'ont pour vivre qu'un travail precaire, & qui ſont réduits à l'aumone lorſque ce travail leur manque ; je dis par force, car il n'eſt pas permis de vendre le coton filé ailleurs qu'à la halle de Rouen, de maniere que ceux qui s'occupent de ce travail, ne peuvent s'écarter. C'eſt donc du défaut de vente de ſon travail, plutôt que du prix du pain, que le peuple avoit à ſe plaindre, & il n'auroit pas penſé au bled ſi le hazard ne lui en eût donné l'occaſion, & ſi des libéralités faites mal-à-propos par des gens qui, diſpoſant du bien d'autrui, ont diſtribué du bled à moitié de ſa valeur, en ont donné pour rien, n'avoient donné lieu à des attroupemens. Les Magiſtrats ont cru trouver un remede efficace à ce mal dans le renouvellement des prohibitions. Ils ont rendu des Arrêts pour faire apporter le bled aux marchés, &c. Ces moyens ont-ils réuſſi? L'événement a prouvé le contraire ; ils n'ont eu d'autre effet que de ſemer l'alarme, & de faire ſur le champ augmenter le prix. (a)

1°. Il n'eſt pas vrai qu'il y ait eu un défaut de vente de coton filé pendant quelques marchés. Il y a toujours eu au contraire abondance de coton filé dans la halle de Rouen, mais le prix du coton filé a baiſſé ſucceſſivement depuis 1766, & dans la même proportion que la valeur du bled à augmenté. Le peuple s'eſt par conſéquent trouvé dans la triſte poſition d'acheter plus cher ſa ſubſiſtance, & de recevoir un moindre ſalaire.

2°. Il n'y a aucunes défenſes de vendre le coton filé ailleurs qu'à la halle de Rouen ; on en vend dans toutes les petites Villes & dans tous les gros marchés de la Généralité de Rouen. Le commerce du coton filé eſt ſi conſidérable dans cette Province, que la halle de Rouen ne fournit certainement pas le quart de la matiere employée dans les Manufactures. Tous les Marchands Paſſementiers de la Ville de Rouen peuvent acheter leur coton filé en tout temps, & en tel lieu qu'ils jugent à propos ; il leur eſt ſeulement défendu, & avec raiſon, d'aller au-devant des Habitans de la campagne, qui apportent à la halle leur coton, & d'en faire avec eux dans cette ſeule circonſtance, des marchés particuliers ; ce qui eſt conforme à la bonne police, & ce qui s'exécute dans toutes les Villes pour toute eſpece de denrées & de marchandiſes qu'il eſt très-intéreſſant de voir apporter aux halles & marchés en grande abondance.

3°. On n'a fait aucune libéralité ni aucune diſtribution de grain dans la Ville de Rouen qui aient pu autoriſer l'Auteur de cet ouvrage à parler de ces prétendues diſtributions. Le bled s'y eſt toujours vendu avec la plus grande liberté, & ce n'eſt que dans le temps des mouvemens ſéditieux artivés au mois de Mars dernier, que le peuple s'eſt porté par une frenéſie très-puniſſable, à exiger qu'on lui en vendît au-deſſous de ſa valeur.

4°. Le Parlement de Rouen a rendu, il eſt vrai, un Arrêt qui a pu contribuer à augmenter l'alarme dans la Province, parce que dans la matiere du commerce des bleds, les précautions, bien loin d'arrêter le mal, ſemblent au contraire l'augmenter ; mais il eſt cependant de fait, que depuis l'Arrêt rendu par le Parlement de Rouen le 15 Avril 1768, qui oblige les Fermiers à garnir les marchés, le bled n'eſt pas augmenté dans la Ville de Rouen, & le pain y eſt reſté au prix où il avoit été taxé avant la date de cet Arrêt.

Je ne fais, Meſſieurs, aucune réflexion ſur ces différens faits ; mais je crois qu'il eſt à propos de n'en avancer que d'exacts dans dans des écrits publics, & il ſeroit à ſouhaiter que les Auteur qui écrivent ſur l'importante queſtion du commerce des grains, fuſſent plus circonſpects à cet égard qu'ils ne l'ont été juſqu'à préſent. C'eſt mal défendre ſon opinion, & tromper le public, que d'avancer des faits qui peuvent être démentis auſſi aiſément que ceux que je vous défere.

(a) *Voyez la Gazette N°. 62 de cette année, page 613, où cet article a été réfuté.*

ETAT du prix commun du Froment réduit au ſeptier de Paris, & prix communs du pain & des fourrages pendant le mois d'Août 1768 dans les GE'NE'RALITE'S *de*

MOULINS.		RIOM.		TOULOUSE.		TOURS.	
LIEUX des Marchés.	PRIX.	LIEUX des Marchés.	PRIX.	LIEUX des Marchés.	PRIX.	LIEUX des Marchés.	PRIX
	l. f. d.		l. f. d.		l. f. d.		l. f. d.
Aubuſſon.	18	Aurillac.	19 1 4	Albi.	20* 3 9	Amboiſe.	25* 4 10
Château-Chi.	22* 16	Brioude.	14* 12 10	Alet.		Angers.	23 9
Decize.	19 4	Clermont	16 16	Beziers.	28 17 4	Beaugé.	
Evaux.	16 4 9	Iſſoire.	15 10 11	Carcaſſonne.	25 19 6	Chât. du Loir	19 17 3
Ganuat.	17 10	Mauriac.	20*	Caſtelnaudary		Château G.	22 16 11
Gueret.	21	RIOM.	15 15	Caſtres.	24 12 4	Chinon.	20 18 6
Montluçon.	13* 4	St. Flour.	18	Lavaur.	24 10	Lafleche.	
Montmarault.	16 16			Limoux.	27 15	Laval.	24 14 3
MOULINS.	17 10 2			Montpellier.		Le Mans.	24 9 2
Nevers.	21 4			Narbonne.	29 13 11	Loches.	20 9 7
S. Pierre le M.	18			Niſmes.	29 8 6	Loudun.	20 7 1
St. Pourçain.	18			Pezenas.	32* 6 8	Mayenne.	24 4 2
				S. Papoul.	22 11 8	Montreuil B.	18* 1
				TOULOUSE.	27	Richelieu.	19 16 10
						Saumur.	21 7 12
						TOURS.	24 6 7
PRIX COMMUNS.		PRIX COMMUNS.		PRIX COMMUNS.		PRIX COMMUNS.	
From. le ſep.	18 5 9	From. le ſep.	17 2 3	From. le ſep.	26 12 7	From. le ſep.	22 2 6
Pain la liv.	2 5	Pain la liv.	2 1	Pain la liv.	3	Pain la liv.	2 6
Avoine le ſ.	4 19 10	Avoine le ſ.	5 9 11	Avoine le ſ.	11 4 9	Avoine le ſ.	6 11 10
Foin le q.	2 5	Foin le q.	2 10	Foin le q.	3 2 7	Foin le q.	2 10 4
Paille le q.	14 1	Paille le q.	19 3	Paille le q.	1 7 4	Paille le q.	1 3 2

OBSERVATIONS

Sur l'avoine de Hongrie.

L'Auteur des affiches de Province, N°. 40, 1768, rapporte qu'un particulier de Franche-Comté cultive depuis quelques années de l'avoine de Hongrie, *avena nuda*, de Bauhin & de Tournefort, & que ce dernier croit que la ſemence de cette plante eſt préférable à celle des autres eſpeces que nous connoiſſons en France, parce que, dit-il, elle graine davantage; le grain en eſt plus gros & plus farineux, la tige eſt plus forte, elle s'éleve beaucoup & donne par conſéquent plus de fourage; l'épi ne s'égraine point lorſque les grains s'approchent de la maturité: on peut enlever les tiges du ſol auſſi-tôt que les grains ſont mûrs, ſans les laiſſer javeler ſur la terre, ainſi qu'il ſe pratique pour les autres eſpeces d'avoines. Sa graine & ſa paille ſont d'une meilleure nourriture pour les beſtiaux. Enfin, cette eſpece d'avoine, ſuivant ce particulier Franc-Comtois, eſt une plante annuelle ſupérieure à toutes celles des autres eſpeces (1).

(1) *La blanche, la noire & la folle avoine ou laveron; le Franc Comtois auroit pu ajouter à ſa note que l'avoine de Hongrie pourroit être ſemée avant l'hiver, comme le froment,*

Cette plante n'eſt pas ſeulement connue en Franche Comté ; elle l'eſt beaucoup en Flandres, en Picardie & dans différentes Provinces de France. On en cultive en Brie (2) & en Champagne ; j'en ai une tige tirée d'un champ enclos à Clichy près Montmartre. (3)

Je connois juſqu'à préſent deux inconvéniens ſur l'uſage de cette plante. 1°. Sa paille eſt fort dure, les beſtiaux ont par conſéquent de la difficulté à la macher & à la digerer.

Et, 2°. Il faut pour ſa ſemaille un terrein gras & humide, en un mot, une bonne terre, & ce ſol ne ſe trouve pas malheureuſement par-tout ; s'il s'en rencontre on le réſerve pour la ſemaille de grains beaucoup plus précieux. Les autres eſpeces d'avoine qui viennent, & dans les fonds gras & dans les maigres, dans cette abondance & dans cette fecondité relative à la bonne qualité du ſol où l'on en jette la graine, ſeront toujours préférables à celle ci. Au ſurplus, cette plante eſt décrite dans le corps complet d'agriculture, du commerce, des arts & métiers de France ſous le titre d'agronomie & d'induſtrie. (4)

Il en eſt parlé ſommairement, ainſi que de ſa culture dans l'ouvrage intitulé : *Bouſſole agronomique*, (5) les affiches de Province, (6) l'Avant-Coureur, N°. 14, 1764, le Journal économique de Septembre 1766, & le Mémoire de M. Varnier, Médecin à Vitry-le-François, publié ſans doute, dans les Mémoires de l'Académie de Châlons-ſur-Saone en 1762, les corps d'obſervations de la Société d'agriculture de Bretagne. (7)

& qu'il y a beaucoup plus de facilité à ſéparer les graines balles que ceux des autres eſpeces.

(2) *M. Dupleſſis ancien Officier aux Gardes Françoiſes, en cultive depuis long-temps en ſa terre près Melun.*

(3) *Ce clos appartient à M. de Garſeau.*

(4) *Voyez le premier vol. du Commerce, p. 32 ; la deſcription des avoines y eſt générale : on peut diſtinguer celle-ci par ces mots ;* avena nuda panicula compreſſa.

(5) *V. p. 85 du ſixieme recueil. Cet ouvrage ſe trouve chez Deſpilly, Libraire.*

(6) *N°. 9 1760, & N°. 34 année 1762.*

OBSERVATIONS

Sur les Carrieres d'ardoiſe d'Angers.

Les eaux du ciel & des fontaines qui abondent dans les carrieres d'ardoiſe d'Angers, gênent en tout temps leurs exploitations, les pluies continuelles, & qui ont tombé avec plus de force depuis l'orage du 8 Septembre, ont rendu les eaux de ces carrieres ſi abondantes, qu'on a été contraint d'interrompre la fabrique de l'ardoiſe pour s'attacher uniquement aux travaux des épuiſemens ; on y emploie jour & nuit 30 & 40 chevaux ſur chaque carriere, ſans pouvoir découvrir les bancs pour en tirer la pierre d'ardoiſe ; un grand nombre d'Ouvriers ſont ſans travail faute de matiere.

La durée de cette ſituation qui augmente, & qui rend la dépenſe infructueuſe, peut cauſer la ruine totale d'un travail de vingt années ; déjà dans quelques parties de toutes les différentes carrieres, il étoit arrivé des chutes d'eau du rocher ou des terres, toujours menaçantes & redoutables pour les Entrepreneurs, lorſque tout-à-coup la plus conſidérable de ces carrieres (elle faiſoit cent cinquante milliers d'ardoiſe par ſemaine) a péri ſans reſſource par un prodigieux renverſement du rocher & des terres qui ont comblé les travaux & le fond de cette carriere.

On ne doit attribuer ce déſaſtre qu'à l'abondance des eaux pluviales & des fontaines, qui, après avoir détrempé les terres, ſe ſont inſinuées dans les fentes du rocher dont elles ont précipité la chute.

La Compagnie qui avoit entrepris l'exploitation de cette grande carriere, n'a joui qu'un inſtant du fruit de ſes travaux, & l'unique reſſource qui lui reſte, eſt de riſquer encore une ſomme conſidérable pour ouvrir une nouvelle carriere, ſujette aux mêmes accidens, ſans que toute la prudence humaine puiſſe les prévoir, y parer & aſſurer le ſuccès de l'entrepriſe.

(7) *Les Bretons connoiſſent cette avoine ſous le nom d'avoine d'hyver.*

Ces malheurs arrivent preſque toujours avant que les Entrepreneurs aient retiré leurs fonds. Depuis ſoixante ans on a ouvert aux environs d'Angers vingt carrieres d'ardoiſe ; la plupart ont fini par des chutes, & n'ont point été approfondies, d'autres ont été abandonnées, la pierre ſe trouvant trop dure & intraitable ; ſi deux de ces carrieres ont donné quelque profit, il n'étoit point proportionné aux riſques de l'entrepriſe.

Si l'on conſidere les événemens ruineux auxquels ſont expoſées les Compagnies qui font ces ſortes d'entrepriſes, la dépenſe qu'exigent leurs exploitations, dans les circonſtances préſentes, les déſordres & les pertes cauſées par les inondations, d'où s'en ſuivent la diſette & la mauvaiſe qualité du fourrage, & l'augmentation des voitures par terre, il y a tout lieu de craindre ou la ruine, ou le découragement des Entrepreneurs.

Ces Entrepreneurs ne peuvent ſupporter les frais de leurs exploitations, qui d'ailleurs augmentent journellement, qu'en rétabliſſant le prix de l'ardoiſe ſur ſon ancien pied & à ſa juſte valeur.

Depuis l'année 1740, l'ardoiſe carrée forte, premier échantillon, eſt taxée par MM. les Prevôt des Marchands & Echevins de la Ville de Paris, à 40 ℔ le millier rendu dans cette Capitale, & les autres qualités en proportion, la taxe ſubſiſte toujours ; cependant depuis dix ans, les mêmes ardoiſes ont été vendues dans la Fabrique vingt, & même trente pour cent au-deſſous du prix de cette taxe ; l'ardoiſe eſt la ſeule marchandiſe du Royaume qui n'a pas augmenté depuis la paix.

Cet aviliſſement du prix de l'ardoiſe dans la Fabrique, ne pourroit ſubſiſter, c'eſt d'ailleurs un abus qui ne tend qu'à ruiner le Fabriquant, & dont le conſommateur ne profite pas.

OBSERVATIONS.

On lit dans l'*Avant-Coureur* N°. 39, l'article ſuivant.

» Pluſieurs Membres de l'Académie de » Dijon, ont communiqué à cette Com- » pagnie différens Mémoires ſur l'uſage qu'on » pourroit faire du coton de *Chamænerion*, » (a) *de peuplier*, & d'Apocin de Syrie. M » Gelor, l'un d'eux, a tiré de cette derniere » plante une filaſſe fort longue, très fine & » d'un blanc luiſant qui pourroit être em- » ployée fort utilement.

Nous avons fait voir dans pluſieurs de nos Gazettes de 1766, qu'on avoit mis en œuvre la ſoie de l'apocin à la ouate, & qu'on en avoit même fabriqué des chapeaux. Nous annonçons de plus aujourd'hui que le ſieur Rouviere, Fabricant de bas, à Paris, place du Louvre, du côte de la rue Fromenteau, fait depuis pluſieurs années avec la ſoie de l'*apocin à la ouate*, des bas, des étoffes pour des veſtes ou camiſoles, & même des velours. Il mêle cette ouate avec de la ſoie ou de la filoſelle. Ces étoffes, que nous avons vues, nous ont paru belles & bien faites, & ceux qui en font uſage nous ont aſſuré qu'elles étoient très-bonnes. Cette expérience peut décider M. Gelor qui peut confirmer le fait lorſqu'il le jugera à propos.

ANNONCES DE LIVRES.

The weſtern coaſt of Africa from capo blanco to capo virgo exibiting ſenegambia proper. Carte de la côte occidentale de l'Afrique, depuis le Cap blanc juſqu'au Cap de la Vierge, où l'on voit le Sénégal proprement & le cours du fleuve de ce nom & du gambia avec la poſition des principaux établiſſemens des Européens & des Négres dans cette contrée, chez Thomas Jefferys, Géographe de Sa Majeſté Britaniqve, dans le Strand à Londres.

A neu map of the eaſt indics which the Road by Thomas Jefferys Geographer to the king in the Strand, nouvelle carte des Indes orientales avec les grands chemins, par Thomas Jefferys Géographe de Sa Majeſté Britannique, à Londres.

Catalogue raiſonné des tableaux, groupes & figures de bronze qui compoſent le cabinet de feu M. Gaignac, avec celui des porcelaines rares & anciennes, effets de laques, meubles précieux & bijoux, vol. in-8°. A

(a) *On l'appelle en François*, herbe Saint Antoine, *ou* petit laurier roſe, *comme le mot Grec l'indique, c'eſt un* onagra.

Paris, chez Vente Libraire, au bas de la Montagne Sainte-Genevieve 1768.

Ce catalogue eſt très intéreſſant pour les amateurs de peintures & d'hiſtoire naturelle. Nous ne ſommes point encore informés du temps ou ſe fera la vente de ce précieux cabinet, qui eſt rue de Richelieu, à Paris.

AVERTISSEMENT.

Nous venons de recevoir la réponſe de M. Sarcey de Sutieres, à la derniere lettre de M. Thierriat. Il nous a paru qu'il y a répondu d'une maniere ſatisfaiſante. Aureſte nous laiſſons la choſe à juger au public cultivateur, & qui ne ſe laiſſe point conduire par les faux préjugés & les ſyſtêmes. Nous donnerons cette réponſe dans la Gaz. prochaine.

COURS DES CHANGES

A

PARIS. *le 8 Oct. 1768.*		CADIX. *le 30 Sept.*		AMSTERDAM. *le 29 Sept.*		LONDRES. *le 30 Sept.*	
Amſterdam,	55 3 8	Paris,	76 ½	Paris,	54 3 16e à ¼	Amſt. à 2 uſ.	35
Lond.	31 15 16e	Amſt.	95 ¼	Lond.,	34. 6 ½ à 6	*Dito*, à une.	
Hambourg,	180 ½	Lond.	39 7 8e.	Bord.	54 7 16e	Hamb.	33. 5
Madrid,	15 6	Madrid.	au pair	Madrid.	94 ¼	Paris, à 1 j. de d.	
Cadix,	14 17	**MADRID.** *le 26 Sept.*		Cadix.	93 3 8e	*Dito*, à 2 uſ.	31 ¼
Livourne,	95	Londres,	40 3 8e	Liſb.	46	Bordeaux,	
Lyon,	1 p ⅛	Amſterd.	95 ¾	Veniſe,	88 ¾	Cadix,	39
		Paris,	15 7	Gênes,	85 ¼	Madrid.	39 1/32
		Cadix.		Livourne,	87 ⅛	Liv.	49 1/32
				Hamb.	34	Genes.	48 1/32
						Veniſe.	51
						Act. des Indes.	274 ½

DE LISBONNE, *le 6 Septembre 1768.*

LE Roi, par ſon Édit du 21 Juin 1766, avoit ordonné que les actions des Compagnies de commerce de ſes États, ſeroient réputées biens de la premiere eſpece, & les mêmes Compagnies en avoient fixé la valeur; cependant elles ſe vendoient ſur la place à un prix fort au deſſous de cette fixation, & les débiteurs Portugais ſe prévalant de la circonſtance, contraignoient les Négocians étrangers, leurs créanciers, à les recevoir en payement ſur le pied de la valeur même établie par leſdites Compagnies. Sa Majeſté voulant proſcrire ce double abus, vient de rendre un decret en date du 30 Août dernier, qui défend toute vente des actions au-deſſous de la valeur portée dans les livres des Compagnies, & fait pareillement défenſe de contraindre les Négocians étrangers à les recevoir en payement contre leur gré.

PRIX *des matieres d'or & d'argent, à Paris, du 8 Octobre 1768.*

	H	s	
Or de Portugal, à	712		marc.
Du Mexique à	706		marc.
Du Perou à	698		marc.
Les guinées à	710 à 711		marc.
Ducats à	96	10 à 15	marc.
Or fin à 23 k. 31. 32 à	98	7 6	once.
Or à 20 karats à	83		once.
L'argent à 11 d. 20 g. à	54		once.
Idem à 11 d. 10 g. à	51	17 6	marc.
Piaſtres.	48	12 6	marc.

DE S. QUENTIN.

Conſultation.

Les Négocians en gros de la Ville de S.

Quentin ſouſſignés, ayant été conſultés ſur le projet de réunion du Comté de Cambreſis à la Juriſdiction conſulaire de Valenciennes, ont délibéré :

1°. Que les différens Mémoires relatifs à cet objet, dont le cahier commence par de très-humbles repréſentations au Roi, & finit par une lettre du ſieur Nicodême aux Seigneurs des États du Cambreſis, en tout onze pieces, (*a*) ne peuvent être que l'ouvrage d'un bon Citoyen & d'un ſujet fidele & plein d'attachement & de zele pour le bien de l'État.

2°. Qu'ils ont pour baſe les vrais principes du commerce, dont l'un des plus certains eſt l'épargne des frais & du temps.

3°. Qu'ils rempliſſent le vœu du Legiſlateur, qui en créant la Juſtice conſulaire, a voulu que les Commerçans fuſſent jugés par leurs pairs, en leur diſant, *eh bien ! jugez-vous vous-mêmes.*

C'eſt la réponſe de Charles IX en 1563, aux plaintes des Marchands de Paris, & l'époque de leur Juriſdiction. Demander à décliner celle de l'Officialité de Cambray, c'eſt donc faire rentrer cet objet dans l'ordre du droit commun, & ſe conformer aux ſages maximes actuelles du Gouvernement, qui ramene dans ce cercle tout ce qui peut y être circonſcrit.

4°. Enfin, que ces Mémoires expriment avec énergie les ſentimens de la reſpectueuſe reconnoiſſance, dont le Corps entier des Commerçans du Royaume eſt penétré pour les bienfaits qu'il reçoit ſucceſſivement du meilleur des Rois, & de l'adminiſtration la plus ſage & la plus éclairée ſur les vrais principes du commerce, & que tout concourt à faire eſpérer aux Commerçans du Cambreſis l'obtention de leurs juſtes demandes ſous un Miniſtere auſſi patriotique.

Délibéré à S. Quentin ce jourd'hui 23 Mai 1768.

Daniel Cottin & Compagnie ; de Briſſac & Paulet ; Fizeau freres ; Demonſtiers Devaſtres freres ; Cottin & Fromaget ; Samuel Joly & fils ; Deſcarrieres, Harlé & Duvez ; Leferrurier & fils ; Barth. Poſſel & fils ; Rondeau de la Mairerie.

(a) *Voyez la Gazette de cette année N°. 41, p. 405, & le Journal de Juin de la même année.*

FINANCES.

Paiement des Rentes ſur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. *MM.*	Parties.	Lettres.	Prochain paiem^t. d'Oct.
L'Empereur,	1^e.	J.	15
Deſpeignes,	2^e.	J.	12
Iſſaly,	3^e.	C.	14
Maupaſſant,	4^e.	F.	14
Fauveau,	7^e.	E.	14
Goſſey,	12^e.	J.	15
Caron,	16^e.	E.	15
Hurel,	28^e.	J.	11
Drouet,	35^e.	J.	13
D'Eaubonne,	37^e.	J.	12
Meulan,	44^e.	J.	12
Lenoir,	45^e.	C.	12
De S^te. Luce,	47^e.	L.	13
Lallemant,	49^e.	D.	12
Filleul,	60^e.	F.	11
Deſplaces,	61^e.	J.	12

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS

Oct. 1768.	*Jeudi 6.*	*Vendredi 7.*	*Samedi 8.*
Ac. des Indes.	1187 ½	1190	1190. 92 ½
Emp. de la Com.	425		
Prom. à 5 p ⅝.			
Prom. à 4 p ⅝.	42	42	42
Bill. de la Com.			
Ac. des Fermes.		870 67 ½	862 ½ 65. 62 ½
Amortiſſement.			
2 ſ. p. l. du Dix.		11 ½	
3^e. Loterie.		3	
Annuités.	308	308	308
Coup. d'An.	60 ½	60 ½ 61	61
Emp. de 50 mil.	40	40	40
Emp. de 30 mil.	41 ½	42. 41 ½	42
Col. 1759.			
Canada.	46. 46 ½	46 ½	46 ½
4^e. L. Epoques.	16 ½	17 12^e. 21 ½	17
Nouette.	40	40	40
Ac. de la caiſſe.	1190	1190	1190
CONTRATS.			
tirage de la C.	2^e. 395. 4^e. 374		
	4^e. 338		
Bretagne.			

SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 82.

DU HAVRE.

ARRIVÉE *de Navires.*

DU 27 au 30 Septembre 1768, il eſt entré dans ce Port 8 Navires François & 3 Etrangers, ſçavoir, des François, l'*Aimable Françoiſe*, Capitaine *Maxime Duval* du Havre, venant de Lisbonne chargé de 1975 cuirs & un peu de fruit pour le Havre, le ſurplus de ſon chargement pour Rouen; le *Marquis de Grimaldy*, Capitaine *Godard* de Rouen, venant de Bordeaux chargé de 10 tonneaux de vin, 2 pieces 6 barils d'eau-de-vie, 82 barils de brai, 160 barils de farine pour le Havre, le ſurplus de ſon chargement pour Rouen; le *Saint Pierre*, Capitaine *Jean Bouchard* de Saint Briac ainſi que les deux ſuivants; la *Reine Marie*, Capitaine *Gallais*; la *Marie Thérèſe*, Capitaine *Ohier*; le *Saint Pierre*, Capitaine *Roger* de Fecamp; la *Françoiſe*, Capitaine *Michel le Borgne* de Landerneau, venant tous ſix de Marennes chargés de ſel; des Etrangers, la *Proſpérité*, Capitaine *Gerit Sjoerds* de Roterdam, venant de Petersbourg chargé de chanvre, toiles à voiles, barres de fer & pelleteries; la *Fortune*, Capitaine *Sagt* Hollandois, venant de Hambourg chargé de chanvre, brai, laine, cuivre & autres marchandiſes; la *Charité*, Capitaine *Albert Mathiaſen* Danois, venant de Mos chargé de planches de ſapin.

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce même Port dans le même eſpace de temps 7 Navires François & 3 Etrangers; ſçavoir, des François, les *Deux Freres*, Capitaine *Deſprairies*, allant au Cap avec farine, bœuf, lard, beurre & nombre de caiſſes & tonneaux de diverſes marchandiſes; la *Ville de Strasbourg*, Capitaine *le Faucheur*, allant à la Martinique avec bœuf, lard, jambons, beurre, chandelles, farine, vin, toiles de toute eſpeces, fayence & mercerie; la *Sirene*, Capitaine *Boutard*, allant à Lisbonne chargé de differentes marchandiſes priſes à Rouen; le *Pompeux*, Capit. *Salval* de Bayonne, venu de Rouen & parti du Havre pour Bayonnne charge de lin crud; le *Nouveau Mercure*, Capitaine *Leclerc*; la *Roſe Adelaide*, Capitaine *Marais*, allant tous deux à Cadix, le premier ſur leſt, le ſecond chargé de diverſes marchandiſes; la *Conciliation*, Capitaine *Duhamel*, allant à Lisbonne; l'*Aimable Roſe*, Capitaine *Doucet*, allant à la Hougue tous deux ſur leſt; des Etrangers, le *Négociant*, Capitaine *Hendrick Dirkſen* d'Amſterdam, allant à ce même lieu; la *Nouvelle Eſpérance*, Capitaine *Pieters Dircks* de Lubeck, allant à Hambourg chargé comme le précédent de ſucre & de café; l'*Anne Eliſabeth*, Capitaine *Chriſtien Bhole* de Dramen en Norwege, allant à ce même Port ſur leſt.

DE NANTES.

ARRIVÉE *de Navires.*

Du 23 au 30 Septembre 1768, il eſt entré dans ce Port 15 Navires François & 1 Etranger; ſçavoir, des François, l'*Aimable Marguerite* de 160 tonneaux, Capitaine *Carbonnet*, venant de la M. Martinique à la conſignation de *Millet*; la *Marquiſe de Choiſeul* de 400 tonneaux, Capitaine *Navaria*, venant des Cayes; le *Citoyen* de 290 tonneaux, Capitaine *Muſterre*, venant du Port-au Prince; le *Protée* de 300 tonneaux, Capitaine *Subra*, venant de Léogane chargé avec les autres de 1390 bariques 114 quarts de ſucre brut, terré & tête, 96 futailles 5 bariques 70 quarts de café, 20 futailles 1 quart d'indigo, 173 balles & ballots de coton, 31 futailles 13 bariques 65 quarts de cacao, 2 bariques 14 caiſſes & caves de ſyrop, 7 barils de confitures, 1 caiſſe 89 bouteilles de liqueurs, 28 billes de chocolat, 1000 livres de canefice & coquillages, 12 madriers de bois d'Acajou 108 cuirs ſecs en poil; le *Succès*, Capitaine *Pierre Ponthois*; le *Jupiter*, *Pierre Doucet*, venant tous deux du Banc de Terre-Neuve, le premier à la conſignation de M. *Pimparay* chargé de 600 morues vertes au petit cent & 3 bariques d'huile de morue; le ſecond pour MM. *Exaudi*, *de Kerbiquet*, & le *Pot*, chargé de 7 milliers de morues vertes & 3 bariques d'huile de morue; la *Sainte Hélene*, Capitaine *Jean le Viſage*; la *Sainte Anne*, Capitaine *Jean Algan*, venant tous deux de l'Iſle de Ré avec 30 tonneaux de vin; la *Marie*, Capitaine *Guillaume Laurent*, venant de Rochefort avec vin, liqueurs en bouteille, café, papiers, confitures & huile de Palma Chriſti, la *Saine Barbe*, Capitaine *Jean Gatineau*, venant de Dunkerque avec houblon, toiles bleues & blanches, ferremens, cercles de fer, fil à coudre & inſtrumens de Mathématiques; le *Saint Pierre*, Ca-

pitaine *Laurent Gorce*; la *Sainte Anne*, Capitaine *Jean Rollando*, venant tous deux de Bordeaux avec farine, vin, eau-de-vie, laine, fayence, graine d'Avignon, bouchons de liege, toile, ſerge, quincaillerie, liqueurs, eau minérale & cendres gravelées; la *Reine*, Capitaine *André Bitault*, venant de Bayonne avec brai gras, goudron, réſine, liege en planches, houes, ſerpes & vin; la *Marie Françoiſe*, Capitaine *J. Orſonneaux*, venant de Belle Iſle avec 49 demies bariques de ſardines preſſées & 2 bariques de vin; la *Marie Joſeph*, Capitaine *Jean Guignet*, venant de Cette avec 35 tonneaux de vin, eau de la Reine d'Hongrie, bouchons de liege, capres, anchois, olives; le *Par Hazard* de 120 tonneaux, Capitaine *Teeke Romkes*, venant de Roterdam ſur leſt.

Départ de Navires.

Il eſt ſorti de ce même Port dans le même eſpace de temps 5 Navires François & 4 Etrangers, ſçavoir, des François, le *Prince Cras* de 200 tonneaux, Capitaine *Duroché Rochet*, allant en Guinée; la *Jeune Françoiſe* de 150 tonneaux, Capitaine *Cadou*, allant à la Guadeloupe; le *Voyageur* de 80 tonneaux, Capitaine *Thomas Drouillard*, allant à Cadix avec peaux de veaux corroyées, étamine, toile & orge; la *Hyacinthe*, Capitaine *Olivier Monnier*, allant à Libourne chargé de feves; la *Jeune Françoiſe*, Capitaine *Chauroy*, allant à Dunkerque avec ſucre brut & terré, indigo, thé, café, porcelaine, eau-de-vie & mouchoirs de Pondicheri; des Etrangers; la *Dame Hendria* de 180 tonneaux, Capitaine *Noine Pieters*, allant à Amſterdam avec coton en laine, ſucre brut, indigo, café & madriers de bois d'Acajou; la *Concorde* do 150 tonneaux, Capitaine *Pieters Dirks Flapper*, allant à Roterdam avec ſucre brut; le *Diſtelboom* de 120 tonneaux, Capitaine *Johannes Jans Backer*, allant à Hambourg avec peaux de veaux corroyées, indigo, café & ſucre brut; la *Marie Chriſtine*, de 150 tonneaux, Capitaine *Johan Hendrick Bahnſen* allant à Liwerpool chargé d'indigo.

Navires en Armement.

De Nantes, *le* 1^er^. *Octobre* 1768.

Les Navires François la *Plaine de Léogan*, de 300 tonneaux, Capitaine *Patrice Rice*, Armateur M. *Jacques Nice*; l'*Aimable Manon* de 180 tonneaux, Capitaine *Moyſan*, Armateurs MM. *Exaudy*, *de Kerbiquet*, & *le Pot*; le *Daphné* de 200 tonneaux, Capitaine *Brohan*, Armateur M. *Boiſgerard*, le *Croiſſant* de 150 tonneaux, Capitaine *Guenichon*, Armateur M. *Odiette de la Garennerie*; la *Réuſſite* de 65 tonneaux, Capitaine *Hardi*, Armateur *MM. de Seigne* aîné & *Moſneron* fils, qui le ſont auſſi des deux Navires ſuivants; l'*Union* de 65 tonneaux, Capitaine *Caré*; la *Concorde* de 65 tonneaux, Capitaine *Villeberno*, ſont en charge dans le Port de Nantes, le premier pour Saint Dominge, le ſecond pour le Cap, le troiſiéme pour la Martinique, & les quatre autres pour Guinée.

Il ſe trouve auſſi en charge dans ce même Port les Navires Etrangers la *Confiance* de 60 tonn. Capit. *François de Larrenaga*, Courtier le ſieur *Gros*, pour Saint Ander; le *Saint Jean-Baptiſte* de 48 tonneaux, Capitaine *Denys Twohig*, Interprete le ſieur *Van Neunen*, pour Corck.

Du Havre, *le* 2 *Octobre* 1768.

Les Galiottes Hollandoiſe l'*Oudeklunder* de 230 tonneaux, Capitaine *Rein Waters*; & la *Dame Sophie* de 170 tonneaux, Capitaine *Heike Geerts*, ſont en charge dans ce Port, la premiere pour Hambourg, la ſeconde pour Amſterdam, & elles Partiront toutes les deux le plûtôt poſſible. Ceux qui voudront y charger des marchandiſes pourront s'adreſſer à MM. *Ve. Homberg* & *Homberg* freres, ou à M. *Breham*, Interprete pour le premier Navire, & à M. *Iſabelle*, Interprete pour le ſecond.

De Bordeaux, *le* 1^er^. *Octobre* 1768.

Suite des Navires en coutume pour les Iſles.

Numeros 202, la *Marie Anne* de la Martinique, Armateur M. *Delpech*, Courtier le ſieur *Guimounet*; 203, la *Friſette* de Bayonne, Armateur M. *Peliſſier* fils de l'aîné, Courtier le ſieur *Delmeſtre*.

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce rue Traverſiere, 1768.

A PARIS, de l'Imprimerie de Knapen, au bas du Pont Saint Michel, 1768.